

Procès-verbal n° 1 de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mai 2020

Présents : Mmes I. Delrue, M. Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S. Faraone, P. Flament, A. Geurten J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel (*secrétaire général*)

La réunion se tient par téléconférence et débute à 17h30.

1. Préparation de l'assemblée générale du 20 juin 2020

1.1.Principe de l'organisation virtuelle

Les membres du conseil d'administration décident d'attendre les décisions du conseil national de sécurité du 3 juin 2020

1.2.Projet d'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance et complètent le projet d'ordre rédigé par le président.

L'accent est mis sur le bilan 2019 et les différentes décisions à prendre sur le sujet.

1.3.Examens des rapports annuels des départements

Le président tient à féliciter les responsables de département pour le respect du timing. Les rapports annuels sont approuvés.

1.4.Règlement des play-off

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance et approuvent le projet de règlement de play-off rédigé par M. Joliet co-présidente du département championnat.

Elle est chargée de rédiger le texte des modalités de montées et de descente en R2 dames.

2. Recherche de soutien aux clubs

Les membres du conseil d'administration procèdent à un échange d'idées sur les modalités éventuelles de soutien envisageables pour les clubs.

3. Approbation du procès-verbal du 6 mai 2020

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2020 tel qu'il a été publié dans la newsletter 851 du 22 mai 2020.

4. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 6 mai 2020

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des nombreux courriers rédigés par le secrétaire-général.

5. Compétition 2020-2021

5.1. Résultats de la commission des licences du 17 mai 2020

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance, avec satisfaction, de l'octroi de la licence pour évoluer en TDM2 accordée par la commission des licences de Basketball Belgium au club de Ninane, le seul manquement constaté étant le non-respect des échéances prévues dans le règlement mais compréhensibles au vu des circonstances sanitaires et de la profession du président du club.

5.2. Composition des séries en TDM2

Le président fait état des problèmes rencontrés dans la composition des séries de TDM2 qui sont à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration de Basket-ball Belgium du 26 mai 2020.

5.3. Adaptation et publication du règlement de R1

Suite à l'octroi de licence au club de Ninane et à sa qualification pour participer au championnat de TDM2, le département championnat est chargé d'actualiser le règlement de la compétition en R1 et de le publier.

5.4. Dossier Royal IV

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier rédigé par le président et adressé au conseil du club.

6. Assemblées provinciales

D'une manière générale, tous les comités provinciaux ont opté pour l'organisation des assemblées provinciales par vidéoconférence.

6.1. Bilan de l'assemblée provinciale du Hainaut du 16 mai 2020

La parfaite organisation de l'assemblée générale est à souligner. Aucun point majeur n'est à relever.

6.2. Bilan de l'assemblée provinciale de BBW du 18 mai 2020

Quelques petits problèmes de connexion ont perturbé le bon déroulement de l'assemblée. A relever que la présentation du volet financier n'a pas été optimale et que les modalités de contrôle des votes, émis en séance, pourraient être améliorées.

Le conseil d'administration tient aussi à féliciter et remercier chaleureusement Mr André De Leneer, secrétaire du comité provincial qui a été décidé d'arrêter ses activités.

6.3. Bilan de l'assemblée provinciale de Namur du 20 mai 2020

Hormis le fait que les modalités de contrôle des votes en séance pourraient être améliorées, aucun élément majeur n'est à relever, si ce n'est le rejet du rapport annuel des parlementaires.

6.4. Application de l'article PA74ter

En application des dispositions de l'article PA74ter, les membres du conseil d'administration confirment le mandat de membre des comités provinciaux suivants :

HAINAUT : MM Crappe Christian et Vandenmoer Aubin

BBW : MM Squiflet et D'hont Christophe

NAMUR : Warzée Joseph

Le secrétaire-général est chargé de procéder à la notification de la décision du conseil d'administration.

7. Compétences administratives du conseil d'administration

7.1. Admission du club Eagles Saint-Léger (province du Luxembourg)

Le dossier d'admission étant complet, les membres du conseil d'administration souhaitent la bienvenue au nouveau club et félicitent les dirigeants pour leur initiative et enthousiasme.

7.2. Admission du club Modave 2.0. (province de Liège)

Le dossier d'admission étant complet, les membres du conseil d'administration souhaitent la bienvenue au nouveau club et félicitent les dirigeants pour leur initiative et enthousiasme.

7.3 Transfert de province du BC Hotton

vu la demande du club,
vu l'accord des 2 comités provinciaux concernés,
vu le respect des dispositions de l'article PA 86 ,

les membres du conseil d'administration approuvent la demande de transfert d'activités (Luxembourg → Namur) du club du BC Hotton.

7.4. Convention PA 75quater Canter -UJK

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de convention PA 75ter conclue entre les clubs du Royal Canter (1336) et le club UJ Koekelberg (0857) visant à créer une équipe de U21 par l'apport d'un joueur du second club vers le premier.

Malgré le non-respect du délai prescrit, les membres du conseil d'administration approuvent la convention dans l'intérêt du joueur concerné.

7.5. Convention PA 75quater inversé Centre Gaume ()

Comme la saison dernière, le conseil d'administration est saisi d'une demande de convention visant à permettre à des joueurs évoluant en jeunes régionaux au sein des équipes alignées par le Centre Gaume de pouvoir prêter dans les équipes seniors des 3 clubs concernés par l'association.

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention au vu de l'absence de problèmes constatés la saison dernière.

7.6. Demande de dérogation - BC Hannut - S.M.

Le conseil d'administration est saisi d'une demande de dérogation visant à permettre à une joueuse U14 d'évoluer en U12.

Les membres du conseil d'administration répondent par la négative au vu de l'absence de motivation spécifique de la demande et des possibilités existantes dans différents clubs de la région.

7.7. Demande de dérogation - G.S

Le conseil d'administration est saisi d'une demande de dérogation visant à permettre à un joueur U14 d'évoluer en U12.

Les membres du conseil d'administration répondent par la négative au vu de l'absence de motivation spécifique de la demande.

7.8. Demande de réintégration d'un stagiaire du CRF Y. B.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un courrier par un stagiaire du centre de formation qui a été renvoyé pour faits graves

Après avoir examiné attentivement la motivation du courrier et la volonté du stagiaire de réintégrer le CRF les membres du conseil d'administration décident de ne pas répondre favorablement à la demande l'intéressé vu la gravité des faits qui lui sont reprochés.

8. Compétences judiciaires du conseil d'administration

8.1. Application de l'article PJ 65bis

Compte tenu des circonstances sanitaires actuelles les membres du conseil d'administration décident que l'envoi des documents inhérents à l'application des dispositions de l'article PJ 65 pourra se faire par mail et non obligatoirement par courrier recommandé.

Tout courrier entre un club et un de ses membres devra toutefois l'objet de l'envoi d'une copie au secrétariat-général.

8.2. Démission du J.N. De Wolf

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un courrier du conseil judiciaire provincial du Hainaut par lequel ce dernier fait part des absences répétées et non excusées d'un de ses membres.

Conformément aux dispositions de l'article PJ 4, les membres du conseil d'administration décident de démettre Monsieur J.N. De Wolf de ses fonctions.

8.2. Dossier D.I.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un courrier adressé par le président à la CBAS par lequel il est confirmé que l'AWBB refuse la demande d'arbitrage sollicitée par l'intéressé.

9. Rapport du trésorier-général

9.1. Remboursement des frais d'hébergement des stagiaires

Le conseil d'administration décide de rembourser les frais d'hébergement pour la période du 13 mars au 30 juin 2020 aux parents des stagiaires vu la fermeture du centre Adeps.

10. Gestion du personnel

10.1 Chômage temporaire des éducateurs

Les membres du conseil d'administration décident de maintenir les modalités de soutien à l'équipe des éducateurs.

10.2. Activités de la direction technique

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du document rédigé par le directeur technique reprenant les activités des membres de la direction technique depuis le confinement. Un complément d'information est souhaité.

11. Basketball Belgium

11.1 Composition des séries de TDM2

La question de la composition des séries de TDM2 est débattue après la réunion organisée à l'attention des clubs le 20 mai 2020. Les conclusions de la réunion ont été envoyées au conseil d'administration de Basketball Belgium.

11.2 Documents officiels pour la saison 2020-2021.

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des documents officiels inhérents à la compétition TDM approuvés par le conseil d'administration.

11.3 Désignation des arbitres de TDM.

Il sera demandé au département arbitrage de communiquer l'identité des arbitres régionaux montant en TDM.

la prochaine réunion aura lieu le 4 juin à 17h00

Bernard Scherpereel

Secrétaire-général

Delchef Jean-Pierre

Président